

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 19 juin 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme HERVIEU), Mme LECOMTE (représentée par M. JASPART), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 12 juin 2018

Délibération n° : 22-2018

Objet : Cession d'un véhicule à la SMACL Assurances

Le véhicule équipé d'un caisson frigo, de modèle Citroën Berlingo et immatriculé AF-551-WV (n° inventaire 02-2199), acquis en 2009 et affecté au service des repas à domicile, a été impliqué dans un accident le 9 avril 2018.

L'expert désigné par la SMACL, compagnie d'assurance de la flotte automobile du CCAS, a chiffré le montant des réparations à 9 000 € TTC, alors que la valeur « à dire d'expert » du véhicule est fixée à 5 500 € TTC.

Ce véhicule est donc classé économiquement irréparable, les réparations dépassant sa valeur.

La SMACL a donc émis une proposition de rachat de ce véhicule sur la base de la valeur « à dire d'expert », sans déduction de franchise, soit 5 500 € TTC.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la vente du véhicule ci-dessus désigné à la SMACL au titre de l'année 2018 ;
- autorisent l'encaissement du produit de cette vente qui s'élève à 5 500 € TTC ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20180628-22-2018-DE
Date de télétransmission : 28/06/2018
Date de réception préfecture : 28/06/2018

Françoise TENENBAUM

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité